

CND LES MESURES DE SOUTIEN DES RÉGIONS

Fiche Covid-19

Centre national de la danse
Ressources professionnelles
+33 (0)1 41 839 839
ressources@cnd.fr
cnd.fr

Les mesures de soutien des Régions

Face à la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et à ses conséquences sur l'économie française, et en particulier sur l'économie du secteur culturel, les conseils régionaux mobilisent leurs moyens et ajustent leurs mesures, en coordination avec le gouvernement et les services déconcentrés de l'État, pour accompagner les entreprises et professionnels des différents secteurs en difficulté.

En ce qui concerne la culture et le spectacle vivant, les Régions se sont toutes mobilisées. Un travail de diagnostic et d'évaluation des besoins a été lancé avec les Directions régionales des affaires culturelles (Drac) et les agences culturelles.

Le premier engagement pris concerne le maintien des aides et subventions destinées aux spectacles annulés.

Certaines Régions ont aussi déjà voté un fonds d'urgence spécifique, dédié au secteur culturel ou au spectacle vivant, en complément du plan de l'État abondé par les Régions à destination des acteurs économiques.

Les dispositifs mis en place par chaque Région évoluant au fil des jours, cette fiche propose de recenser, pour chacun des dix-huit conseils régionaux :

- les grandes lignes des mesures prises pour soutenir l'économie et les entreprises en difficulté, et en particulier celles qui concernent le secteur culturel
- les liens directs et contacts vers les différents moyens d'information concernant les mesures prises (sites, réseaux sociaux, adresses spécifiques pendant la durée de la crise sanitaire, plateformes d'urgence, ...)
- les liens directs et contacts vers les agences culturelles régionales (dans les régions où elles existent), qui produisent une veille quotidienne sur l'actualité à destination du secteur culturel, en particulier sur leur territoire.

Pour consulter l'ensemble des mesures prises pour les différents secteurs d'activité (sur le site des Régions de France, mis à jour régulièrement) :

<http://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/coronavirus-mesures-adoptees-regions-30-mars-2020/>

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CONSEIL RÉGIONAL

T 04 26 73 40 00

Site Internet : <http://www.auvergnerhonealpes.eu>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/RegionAuvergneRhôneAlpes>

<https://twitter.com/auvergnerhalpes>

Mesures spécifiques au secteur culturel

Création d'un fonds régional d'urgence Culture doté de 15M d'€ pour soulager la trésorerie des acteurs culturels pendant six mois. Ce fonds se substituera au remboursement du capital des emprunts, hors intérêts. Les subventions votées seront versées à hauteur des frais engagés.

La Région a par ailleurs ouvert un numéro vert unique État-Région à destination des entreprises, géré par l'Agence de développement économique Auvergne-Rhône-Alpes entreprises : : 0805 38 38 69
Elle s'engage à porter un plan d'action en soutien et garantie des entreprises.

AGENCE CULTURELLE RÉGIONALE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES SPECTACLE VIVANT

T : 04 26 20 55 55

Mél : contact@auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

Site Internet : www.auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

Page d'actualité Covid-19 :

<https://aura-spectaclevivant.wixsite.com/veille>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/auvergnerhonealpesspectaclevivant>

<https://twitter.com/AuraSpectacle>

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CONSEIL RÉGIONAL

T 0 970 289 000

Site Internet : <https://www.bourgognefranchecomte.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/regionbourgognefranchecomte/>

https://twitter.com/bfc_region

La Région, avec le soutien de Bpifrance, abonde au prêt rebond pour les secteurs les plus impactés (hôtellerie, spectacle, événementiel) pour consolider la trésorerie des entreprises en sécurisant les établissements bancaires (affectation de 3M d'€ par la Région).

Mise en place d'une plateforme d'urgence unique afin de répondre aux questions des acteurs économiques : bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou 03 80 76 29 38

<https://www.bourgognefranchecomte.fr/la-region-aux-cotes-des-acteurs-economiques>

AGENCE CULTURELLE RÉGIONALE LE LAB - LIAISONS ARTS BOURGOGNE

T 03 80 68 26 00

Mél : information@le-lab.info

Site Internet :

www.le-lab.info

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/liaisonsarts.bourgogne>

Page d'actualité Covid-19 :

[https://www.le-lab.info/le-spectacle-vivant/ressources-documentaires/les-mesures-pour-les-](https://www.le-lab.info/le-spectacle-vivant/ressources-documentaires/les-mesures-pour-les-professionnels-du-spectacle-vivant?fbclid=IwAR1-)
[professionnels-du-spectacle-vivant?fbclid=IwAR1-](https://www.le-lab.info/le-spectacle-vivant/ressources-documentaires/les-mesures-pour-les-professionnels-du-spectacle-vivant?fbclid=IwAR1-)

[ItWrO7t4GmdyGXBMAhNGpuhtCOpBu9u6GerqVmkpKkpyJlhnwpmL8G4](https://www.le-lab.info/le-spectacle-vivant/ressources-documentaires/les-mesures-pour-les-professionnels-du-spectacle-vivant?fbclid=IwAR1-)

BRETAGNE

CONSEIL RÉGIONAL

Direction de la culture et des pratiques culturelles :

T 02 99 27 14 66 (secrétariat) / Mél : culture@region-bretagne.fr

Site Internet : <https://www.bretagne.bzh>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/regionbretagne.bzh/>

<https://twitter.com/regionbretagne>

Mesures spécifiques dédiées aux associations :

- Création d'un fonds exceptionnel pour la vie associative, doté de 5M d'€, en lien avec les autres collectivités bretonnes. Ce fonds est destiné au monde associatif, sportif, culturel et touristique.
- Versement anticipé, sans justificatif nouveau, des subventions accordées
- Prorogation des conventions pour des actions reportées (manifestations, événements, ...)

Mise en place d'une plateforme gérée par la direction du développement économie pour les questions urgentes : eco-coronavirus@bretagne.bzh et numéro de téléphone 02 99 27 96 51

AGENCE CULTURELLE RÉGIONALE SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE

T 02 99 37 34 58

Mél : <https://www.spectacle-vivant-bretagne.fr/contacts/>

Site Internet :

www.spectacle-vivant-bretagne.fr

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/SpectacleVivantBretagne/>

<https://twitter.com/SVBretagne>

Page d'actualité Covid-19 :

<https://www.spectacle-vivant-bretagne.fr/2020/03/16/crise-coronavirus-covid-19-ressources-pour-le-spectacle-vivant/>

CENTRE-VAL-DE-LOIRE

CONSEIL RÉGIONAL

T 02 38 70 31 26

Site Internet : <http://www.regioncentre-valdeloire.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/Region.Centre.fr/>

<https://twitter.com/RCValdeLoire>

La Région participe au fonds national de solidarité à hauteur de 10M d'€ et met en place un « Prêt CAP Rebond », pour soutenir les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires. Elle propose par ailleurs un report de 6 mois des échéances de remboursement correspondant aux avances faites par la Région.

Mise en place d'un numéro vert pour soutenir les entreprises : 0 969 370 240.

CORSE

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE CORSE

Direction de l'Action Culturelle - Service du spectacle vivant

Mél : contact@isula.corsica

Site internet : <https://www.isula.corsica>

GRAND EST (ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE)

CONSEIL RÉGIONAL

T 03 88 15 68 67

Site internet : <https://www.grandest.fr/>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/regiongrandest>

<https://twitter.com/regiongrandest?lang=fr>

La Région Grand Est met en place un fond de 150M d'€ de trésorerie et peut ainsi, avec Bpifrance, garantir jusqu'à 90% du nouveau prêt bancaire

Elle s'engage par ailleurs dans les dispositifs de l'État et le fonds Rebond Région / Bpifrance

<https://www.grandest.fr/covid-19-la-region-grand-est-deploie-un-bouquet-de-solutions-pour-accompagner-les-entreprises-impactees/>

AGENCE CULTURELLE RÉGIONALE

AGENCE CULTURELLE GRAND EST (ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE)

T 03 88 58 87 58

Mél : spectacle@culturegrandest.fr

Site Internet :

<https://culturegrandest.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/AgenceCulturelleGrandEst>

Page d'actualité Covid-19 :

<https://culturegrandest.fr/agence/qui-sommes-nous/l-agence-culturelle-grand-est-a-vos-cotes/ressources-covid-19>

GUADELOUPE

CONSEIL RÉGIONAL

T 05 90 80 40 40

<https://www.regionguadeloupe.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/RegionGuadeloupe/>

<https://twitter.com/CRGuadeloupe>

La Région participe à hauteur de 1M d'€ au fonds de solidarité nationale, augmente sa participation au fonds de garantie des prêts bancaires avec Bpifrance et met en place un prêt rebond de 5M d'€.

https://www.regionguadeloupe.fr/actualites-et-agendas/toute-lactualite-du-conseil/detail/actualites/covid-19-la-region-guadeloupe-mobilise-des-moyens-exceptionnels-pour-soutenir-lensemble-des-acteu/#_

https://www.regionguadeloupe.fr/actualites-et-agendas/toute-lactualite-du-conseil/detail/actualites/covid-19-la-region-guadeloupe-mobilise-des-moyens-exceptionnels-pour-soutenir-lensemble-des-acteu/#_

GUYANE

CTM COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE

T 0594 300 600

Site internet :

<https://www.ctguyane.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/CTGuyane/>

<https://twitter.com/CTdeGuyane>

La collectivité et ses partenaires ont débloqué près de 9M d'€ pour alimenter un fonds d'urgence à l'attention des entreprises en difficulté de son territoire (tous secteurs confondus)

La plateforme mise en place à destination des entreprises pour formuler leur demande d'accompagnement est accessible via le lien suivant : <https://fondsdurgence-guyane.fr/>

HAUTS-DE-FRANCE (NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE)

CONSEIL RÉGIONAL

T 03 74 27 00 00

Site internet : <https://www.hautsdefrance.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/regionhautsdefrance/>

<https://twitter.com/hautsdefrance>

La Région Hauts-de-France mobilise 50M d'€ pour renforcer directement la trésorerie des entreprises.

Les différentes mesures d'accompagnement des entreprises, ainsi que les modalités de fonctionnement et d'accès aux dispositifs État/Région sont accessibles en ligne (mise à jour régulière) :

https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr/aide-entreprises/coronavirus?pk_campaign=orientation-partenaire&pk_kwd=orientation-region-hdf#section-exemples

Mise en place du numéro 03 59 75 01 00 à destination des entreprises.

ÎLE-DE-FRANCE

CONSEIL RÉGIONAL

T 01 53 85 53 85

Site internet : www.iledefrance.fr

Réseaux sociaux :

https://www.facebook.com/RegionIledeFrance?pk_campaign=RSociaux&pk_kwd=FB

https://twitter.com/iledefrance?pk_campaign=RSociaux&pk_kwd=Twitter

La Région Ile-de-France a voté la création d'un fonds d'urgence Covid-19 doté de 10M d'€ pour le spectacle vivant. Ce fonds se décline en deux volets : un volet de 9M d'€ permettant l'accélération des versements de subventions pour faciliter la gestion de la trésorerie des structures subventionnées, et un volet d'1M d'€ d'aide exceptionnelle d'urgence Covid-19 en faveur du spectacle vivant : ce volet sera

alloué à l'aide régionale d'urgence qui sera forfaitaire et s'élèvera à € 8 000 (calculée en fonction du reste à charge, déduction faite d'autres aides ou déductions, et dans la mesure où les structures bénéficiaires s'engagent à maintenir le niveau d'emploi des intermittents du spectacle).

D'autres mesures sont à l'étude en faveur notamment des artistes et des auteurs engagés dans des actions d'éducation artistique et culturelle soutenues par la Région.

Mise en place d'un numéro d'appel unique : 01 53 85 53 85, pour répondre aux demandes des entrepreneurs et des associations culturelles, et d'une cellule d'urgence dédiée, joignable par mail : covid-19-culture@iledefrance.fr.

Plan d'urgence pour soutenir l'ensemble des entreprises :
<https://www.iledefrance.fr/coronavirus-les-mesures-prises-par-la-region-1>

MARTINIQUE

CTM COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Site internet :

<https://www.collectivitedemartinique.mq>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/collectivitedemartinique/>

https://twitter.com/CTM_Martinique

La collectivité met en place un dispositif complémentaire d'aide aux entreprises, crée un prêt territorial Covid-19 et contractualise avec Bpifrance des prêts rebond.

<https://www.collectivitedemartinique.mq/covid-19-l-les-mesures-de-la-ctm-en-faveur-de-leconomie/>

MAYOTTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Site internet :

<https://www.cg976.fr/pratique/salle-de-presse/communiqués-de-presse>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/conseildepartementalMayotte/>

<https://twitter.com/CDep976>

NORMANDIE

CONSEIL RÉGIONAL

Caen : T 02 31 06 98 98

Rouen : T 02 35 52 56 00

Site internet : <https://www.normandie.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/regionormandie/>

<https://twitter.com/RegionNormandie>

Mise place d'une cellule de crise pour répondre aux interrogations des chefs d'entreprises à l'adresse électronique : covid19-eco@adnormandie.fr et d'un numéro unique : 02 35 52 22 00

Site internet : <https://www.normandie.fr/70-millions-deuros-pour-aider-leconomie-normande>

La Région Normandie crée un fonds de 29M d'€ d'aides aux entreprises normandes et abonde au prêt COVID 19-Trésorerie : 10M d'€ supplémentaires sont prévus par la Région pour alimenter ce dispositif. Le Prêt Croissance TPE est rendu accessible aux entreprises ne pouvant justifier de 3 ans d'existence et la Région reporte de six mois des échéances de créances régionales sur le remboursement des aides économiques (dispositifs « Impulsions » et « ARME »).

AGENCE CULTURELLE RÉGIONALE

ODIA NORMANDIE (Office de diffusion et d'information artistique)

Rouen : T 02 35 70 05 30

Caen : T / F 02 31 35 58 72

Mél : <http://www.odianormandie.com/equipe-office-de-diffusion-et-d-information-artistique>

Site Internet : www.odianormandie.com

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/pageodianormandie/>

<https://twitter.com/odianormandie>

<https://www.instagram.com/odianormandie/>

Organisme de soutien à la diffusion, l'Odia a pris des mesures exceptionnelles à l'attention des lieux de diffusion et des équipes artistiques, concernant les représentations soutenues et qui doivent être annulées ou reportées. Plus de détails :

http://www.odianormandie.com/documents/breves/ODIANormandie_%20mesures_specifiques_mars_2020.pdf

NOUVELLE AQUITAINE (AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES)

CONSEIL RÉGIONAL

Bordeaux : T 05 57 57 80 00

Limoges : T 05 55 45 19 00

Poitiers : T 05 49 55 77 00

Site internet : <https://www.nouvelle-aquitaine.fr/>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/nouvelleaquitaine>

<https://twitter.com/NvelleAquitaine>

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine met en place un plan d'urgence économique à hauteur de 50M d'€ pour les entreprises, dont au moins 5M d'€ pour soutenir les associations en subvention directe, notamment dans les domaines de la culture, du sport, et de l'économie sociale et solidaire.

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/toutes-actualites/covid-19-region-prend-mesures-urgence.html#Les-entreprises-en-Nouvelle-Aquitaine>

10M d'€ de prêts sont par ailleurs prévus pour abonder les prêts rebond gérés par Bpifrance, et 15M d'€ supplémentaires pour aider les entreprises régionales non éligibles à ces dispositifs.

Mise en place d'un numéro de téléphone : 05 57 57 55 88, d'une adresse électronique à destination des entreprises touchées par le Covid-19 : entreprise-covid19@nouvelle-aquitaine.fr et d'un portail : entreprises.nouvelle-aquitaine.fr

AGENCES CULTURELLES RÉGIONALES

OFFICE ARTISTIQUE DE LA RÉGION AQUITAINE (OARA)

Bordeaux : T 05 56 01 45 67

Mél : directeur : joel.brouch@oara.fr

Administratrice : evelyne.gen@oara.fr

Coopératrices : irene.aumailley@oara.fr , aurelie.chauffier@oara.fr

Site Internet : <https://oara.fr/>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/OARA-169845186527769/>

<https://twitter.com/OARAquitaine>

L'OARA a pris six mesures en faveur des artistes, techniciens et opérateurs culturels de Nouvelle Aquitaine dans le cadre de la crise sanitaire.

Plus de détail sur le communiqué de presse :

https://oara.fr/sites/default/files/images/upload/communique_oara-_lettre_avril.pdf

L'A. L'AGENCE CULTURELLE NOUVELLE AQUITAINE

Poitiers T : 05.49.55.33.19

Limoges T : 05 55 11 05 94

Mél : jai1question@la-nouvelleaquitaine.fr

Site internet : <http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/LA.NouvelleAquitaine/>

https://twitter.com/L_A_Culture

Page d'actualité Covid-19 :

<http://www.la-nouvelleaquitaine.fr/covid-19>

OCCITANIE (LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES)

CONSEIL RÉGIONAL

T 05 61 33 50 50

Site internet : <http://www.regionlrmp.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/LaRegionOccitaniePyreneesMediterranee>

<https://twitter.com/Occitanie>

La Région a mis en place un fonds de secours aux secteurs associatif, culturel, sportif, de l'économie sociale et solidaire et de la politique de la ville de 5M d'€.

Ce fonds de secours spécifique vient compléter l'ensemble des mesures prises pour les entreprises :

<https://www.laregion.fr/Coronavirus-COVID-19#La-Region-Occitanie-se-mobilise>

Mise en place d'un numéro de téléphone unique pour informer sur les aides et services de la Région : 3010.

L'agence régionale de développement économique AD'OCC a mis en place un numéro de téléphone gratuit, le 0800 3131 01 (à destination des PME, TPE, indépendants), pour obtenir des informations sur les mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre du Covid-19 en Occitanie.

AGENCE CULTURELLE RÉGIONALE OCCITANIE EN SCENE

T 04 67 66 90 90

Site Internet : www.reseauenscene.fr

Page d'actualité Covid-19 :

<https://www.reseauenscene.fr/mesures-specifiques-au-covid-19.html>

Mél : <https://www.reseauenscene.fr/equipe-et-contacts.html> ;

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/occitanieenscene/>

<https://twitter.com/occitanienscene>

Organisme de soutien à la diffusion, Occitanie en scène a pris des mesures exceptionnelles, en solidarité avec le secteur, concernant ses aides à la mobilité artistique, ses bourses à la mobilité professionnelle et ses aides à la diffusion. Plus de détails :

<https://www.reseauenscene.fr/situation-covid-19.html>

PAYS DE LA LOIRE

CONSEIL RÉGIONAL

T 02 28 20 50 00

<http://www.paysdelaloire.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/regionpaysdelaloire/>

<https://twitter.com/paysdelaloire>

La Région a mis en place un plan régional d'urgence et débloqué 4,3M d'€ pour soutenir les associations organisatrices d'événements culturels et sportifs touchées par l'annulation ou la baisse de fréquentation des événements (plafond de subvention de 30 000 €).

Pour le secteur culturel, sportif et associatif, elle a mis en place un plan régional Coronavirus de 50M d'€.

La Région a mis en place 2 numéros verts :

le 0 800 100 200 pour les entreprises

le 0 800 200 402 pour les associations culturelles et sportives

RÉGION SUD - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

CONSEIL RÉGIONAL

T 04 91 57 50 57

<https://www.maregionsud.fr>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/maregionsud/>

<https://twitter.com/maregionsud>

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur lance un plan d'urgence, de solidarité et de relance, dont 35M d'€ sont consacrés à la culture :

- 30M d'€ sont sanctuarisés pour le maintien des subventions prévues (votées) malgré les annulations
- 5M d'€ pour accompagner les compagnies et artistes les plus fragiles, renforcer le soutien aux structures permanentes et les festivals, renforcer les aides à la diffusion artistique.

Mise en place d'un numéro vert de la Région Sud : 0 805 805 145

AGENCE CULTURELLE RÉGIONALE ARSUD

Mèl : developpement@arsud-regionsud.com

Site internet : <https://arsud-regionsud.com> ; <https://arsud-regionsud.com/arsudez-vous/actualites/essentiels-pro>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/ArsudRegionSud/>

<https://twitter.com/ArsudRegionSud>

LA RÉUNION

CONSEIL RÉGIONAL

Numéros d'accueil et d'information Culture : 0692 72 10 94

Site internet :

<https://www.regionreunion.com>

Réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/regionreunion/>

https://twitter.com/Region_Reunion

La Région débloque 50M d'€ pour un plan régional de soutien exceptionnel : création d'un fonds de solidarité réunionnaise, renforcement du fonds de garantie à la trésorerie Bpifrance, abondement prêts rebond Bpifrance.